

Pour le développement d'une recherche scientifique intégrée dans les instituts de formation en travail social

Suite au colloque du 16 mars 2010 à Bordeaux sur « les pôles ressources régionaux « recherche-formation » : un atout pour le développement de la recherche dans les écoles du travail social ? » organisé par l'Association des chercheurs des organismes de la formation et de l'intervention sociales (ACOFIS) en partenariat avec l'IRTS Aquitaine, à l'issue des débats qui ont eu lieu lors de cette manifestation, les membres du conseil d'administration d'ACOFIS souhaitent clarifier leur position vis-à-vis de la recherche au sein de l'appareil de formation du travail social.

Depuis le lancement de l'appel à projet de la DGCS (6 mars 2008) sur la constitution de « pôles ressources régionaux « recherche-formation » de l'intervention sociale », l'ACOFIS qui s'est notamment créée en 2006 pour favoriser le développement de la recherche scientifique, et autonome dans le champ social, mais aussi pour faire reconnaître la nécessité et l'existence de chercheurs professionnels dans ce champ, a tout de suite considéré, au regard de ses objectifs, que la création de ces pôles représente un progrès notable. En effet, en permettant la création de « pôles recherche », l'Etat réimpulse une dynamique de recherche, qu'il avait lui-même initiée avec la création des IRTS et l'arrêté en 1986 ; en outre, il reconnaît aux établissements de formation la légitimité à développer des activités de recherche et à créer une dynamique partenariale avec les acteurs locaux impliqués dans le champ social et politique ainsi que dans le monde de la formation supérieure et de la recherche. Une telle dynamique est d'ailleurs maintenant également affirmée par les représentants des centres de formation s'inscrivant dans l'union nationale des associations de formation et de recherche en intervention sociale (UNAFORIS). Aujourd'hui, ceux-ci ont pris conscience que s'ils souhaitent s'inscrire dans l'espace concurrentiel de la formation supérieure au niveau européen, en devenant par exemple des hautes écoles en intervention sociale (HEIS), le développement de la « recherche intégrée » dans les écoles du travail social est une nécessité.

Néanmoins, lors de cette journée, nous avons tenu à souligner que la création des « pôles ressources » n'est pas exempte de risques importants de confusion pouvant se révéler contre-productifs pour le développement de la recherche au sein de l'appareil de formation en travail social. Par exemple, l'appel à projet de la DGCS ne met pas en garde contre la mise en place de projets faisant des confusions entre l'ingénierie sociale et la recherche scientifique ou vis-à-vis de projets favorisant le développement de la recherche à l'extérieur des centres de formation ou encore faisant une confusion entre la mise en œuvre de « pôles » avec des laboratoires ou des centres de recherche.

Nous soutenons ainsi que si les établissements de formation veulent être reconnus comme des espaces de production et de valorisation de recherches scientifiques, ce qui renforcera leur crédibilité et leur impact, ceux-ci doivent s'organiser pour favoriser le développement d'une recherche « d'excellence » produite par des chercheurs professionnels reconnus par la « communauté scientifique », ce qui est d'ailleurs nécessaire à l'élaboration d'un réel rapport partenarial avec l'université.



Dans cette optique, il nous apparaît donc essentiel que les instituts de formation en travail social, au delà des déclarations d'intention, revendiquent des moyens financiers et humains pour produire de la recherche scientifique, d'une part, en favorisant la visibilité de chercheurs professionnels reconnus par d'autres chercheurs agissant dans des sphères traditionnellement considérées comme plus académiques par la qualité des travaux scientifiques qu'ils produisent et valorisent et d'autre part, par une clarification du statut des chercheurs et de la recherche dans leurs établissements. En effet, sans aucun jugement de valeur de notre part, il nous apparaît essentiel de distinguer le travail de recherche et de sa production, mis en œuvre par des professionnels de la recherche et celui de la formation développé par des pédagogues qualifiés. Cette distinction identitaire est une condition sine qua non pour favoriser de réelles coopérations entre ces acteurs.

En outre, nous ne partageons pas ce point de vue selon lequel il existerait une « recherche en travail social » dotée d'un corpus théorique et d'une méthodologie ad hoc. Le travail social professionnel est d'abord un choix de société. Il est le fruit d'une volonté politique cherchant à réguler et combattre les inégalités. Cette volonté prend alors la forme d'un ensemble d'activités sociales conduites par des personnes qualifiées (assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs techniques, conseillers en économie sociale et familiale...) combinant des compétences professionnelles et techniques (connaissance, rigueur, efficacité, responsabilité, créativité...) avec des valeurs humaines (respect de l'individu considéré comme un acteur capable de transformation), démocratiques et républicaines (croyance en des actions de solidarité et de justice sociale facteurs de changement social). Dans la pratique, les travailleurs sociaux agissent dans le cadre d'une mission autorisée et/ou prévue par la loi, au sein de structures publiques ou associatives, en faveur de personnes ou de groupes en difficulté, afin de contribuer avec eux à la résolution de leurs problèmes. A partir de cette définition, il apparaît donc limpide que penser que le travail social puisse être considéré comme une « discipline scientifique » est une impasse.

Cette conception permet sans doute de produire un travail d'observation des pratiques, voire d'analyse ou d'évaluation mais ne peut pas se confondre avec un travail de recherche scientifique en référence aux sciences sociales. Si à l'instar de plusieurs pays de l'OCDE, nous ne voyons pas d'inconvénients à ce que le travail social puisse représenter une « discipline académique » au croisement de plusieurs champs disciplinaires (sociologie, psychologie, ethnologie, psychologie sociale...) lui octroyant une reconnaissance sociale permettant ainsi aux professionnels de maintenir une autonomie vis-à-vis des logiques en contradiction avec les références déontologiques fondamentales des travailleurs sociaux, notamment les logiques sécuritaires en plein développement, nous affirmons qu'en aucun cas, le travail social peut être confondu avec une « science », autrement dit, un « ensemble de connaissances d'une valeur universelle, caractérisées par un objet et une méthode déterminés, et fondées sur des relations objectives vérifiables. »

En définitive, en défendant l'idée qu'il est nécessaire de développer l'existence d'une recherche scientifique intégrée au sein de l'appareil de formation en travail social, nous tenons à réaffirmer que nous ne souhaitons surtout pas participer à l'établissement d'une improbable « recherche en travail social ». En effet, par la mise en œuvre de programmes de recherches exigeants d'un point de vue épistémologique, éthique et politique, nous avons plutôt la volonté de contribuer au développement d'une meilleure compréhension et à une démythification des nouvelles formes de contrôle social et de réification des personnes en situation de vulnérabilité et ainsi de participer à l'amélioration des capacités de réflexion et d'action de travailleurs sociaux soucieux d'agir pour l'émancipation des individus et des groupes.

Manuel Boucher, Mohamed Belqasmi, Régis Pierret, Gérard Moussu (membres du conseil d'administration d'ACOFIS), Michel Chauvière, Directeur de recherche au CNRS.

Site web : acofis.org
Contact : acofis@gmail.com